

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

79118

Objet

ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION EXCEPTION-
NELLE à l'U.B.R.

DATE DE CONVOCATION

28 Sept. 1979

DATE D'AFFICHAGE

28 Sept. 1979

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 20

Nombre de votants 24

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix neuf

le cinq octobre

à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M^r Pierre LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS, FABER, M^e FOUCHE, MM. BOUTET, LACHAUD, BUJARD, BOUCHET, COLLE, DUFOUR, PAPEAU, NAULIN, MAURELLET, BOISARD, BOULAN, BROTEAU, BERLAND, DUFEIL, TAP, TETARD, PELLETIER.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. M^e TACQUET par M. BUJARD
M. CABAL par M. TAP
M. GUICHAOUA par M. PAPEAU
M. POUMAILLOUX par M. BOUTET

Absents : MM. MM. VIAUD, MONTRON, POUGET

M^r PELLETIER

a été élu Secrétaire.

Dans sa séance du 19 Septembre 1979, la Commission Municipale des Sports a proposé d'attribuer à l'U.B.R. (Union de la Boule Royannaise) une subvention exceptionnelle de 300 F, à la suite du déplacement du joueur Alain MONTICO, aux championnats de France à BOURG-EN-BRESSE les 31 Août, 1er et 2 Septembre 1979.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu la demande du Président de l'U.B.R. du 29 Août 1979,
- Vu la proposition de la Commission Jeunesse et Sports du 19 Septembre 1979,

DECIDE :

- d'attribuer à l'U.B.R., une subvention exceptionnelle de 300 F (TROIS CENT FRANCS), la dépense étant imputée sur les crédits ouverts au chapitre 945, Article 652 "Crédits réservés" du budget 1979.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,



[Signature]